

PROCES VERBAL DU CONSEIL INSTITUT SOCIETES ET HUMANITES MERCREDI 07 JUILLET 2021

Etaient présents :

Collège A – professeurs des universités ou assimilés avec voix délibérative : LAGAE-VAN REETH Véronique, LAMBRECHT Stéphane, MAATI Jérôme, SCHWERTER Stéphanie.

Collège B – autres enseignants-chercheurs ou enseignants : DELATTRE-DESTEMBERG Emmanuelle, DEVIGNE Nicolas, LANASRI Ammaria, POCQUET Véronique, SCHMITT Guillaume.

Collège C - BIATSS avec voix délibérative : BERNABE Yannick, BRASSEUR Elodie, DEVOS Nathalie, MAES Vianney.

Collège D - Personnalités extérieures avec voix délibérative : DELPLANQUE Hervé, GONDY Elisabeth, SAYDON Laurence.

Collège E - représentants des usagers avec voix délibérative : BRICOUT Charles, CHELIUS Hugues, ROYER Tiphaine.

Ont donné pouvoir :

EL BOUDOUHI Saïda	à	LAMBRECHT Stéphane
DUFLOTS Viktor	à	CHELIUS Hugues
MASSON Florent	à	LAMBRECHT Stéphane
LACROUX Alain	à	MAATI Jérôme
CORBEHEM Marie-Christine	à	BERNABE Yannick
MIXE Philippe	à	DELPLANQUE Hervé
DELMER Julie	à	BRICOUT Charles
ALLARD Amandine	à	ROYER Tiphaine
POCQUET Véronique	à	LANASRI Ammaria (à partir de 17h55)

Membres de droit et invités :

ATTAL Frédéric, BAREGE Thomas, EDART Cédric, FERGOMBE Amos, HUFTIER Arnaud, LEBLOND Nicolas, MAUROY Hervé, MICHNIK Dorothee, RAMDANI Mohamed, RICHARDOT Valérie, SCOYEZ Sylvie.

Sont excusés :

CARON Mathieu, HO-DAC Marion, LE CORRE Nathalie, LECHERF Alain, MERVIEL-LELEU Sylvie.

Le quorum étant atteint, Hervé DELPLANQUE Président du conseil de l'ISH, ouvre la séance.
Cette séance se déroule également à distance via la plateforme Zoom.

1- Approbation du compte-rendu du conseil de l'ISH du 25 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2021 a été approuvé à la majorité par les membres du conseil.
1 abstention

Décision 17-2021

2- Validation des dernières maquettes présentées

Nicolas LEBLOND présente les dernières maquettes de l'UA DAP.

Pour le DEUST AJ, des modules polytechniques et des modules d'ouverture sont intégrés en 2^{ème} année (maquette en 8 modules), de même pour la licence administration publique intégration des MO/MP.

En licence de droit un module de professionnalisation a été créé. En licence 1^{ère} année les cours de science politique (au S1) et vie politique (au S2) ont été supprimés mais sont proposés en module d'ouverture. Le volume horaire des CM n'a pas bougé, mais il est possible de passer des CM de 33h à 30h si besoin.

Concernant les masters, ce qui est au cœur de la formation concernée a été conservé. Pour le master administration publique, les modules étaient au-delà des 36h donc pour préserver la cohérence du diplôme toutes les matières ont été conservées mais le volume horaire a diminué.

Thomas BAREGE précise qu'un catalogue en ligne avec l'ensemble des modules d'ouverture proposés sera visible sur le site de l'UPHF. Après les inscriptions, un descriptif précis sera visible sur préluce.

Vote sur les maquettes de l'UA DAP (matières hors volumétrie) :
Les maquettes présentées pour l'UA DAP ont été approuvées à la majorité par les membres du conseil.
1 abstention

Décision 18-2021

Frédéric ATTAL propose un vote de principe et soumet la question suivante :

« Acceptez-vous le principe d'une adaptation de la volumétrie des maquettes de chaque parcours de formation afin de ne pas dépasser le nombre d'heures accrédité en 2020/2021 ? »

Ce principe est approuvé à la majorité par les membres du conseil.
1 voix contre

Décision 19-2021

Pour l'UA EHGS, le master 1 GTDL parcours MEET (Mobilité Environnement Et Tourisme) est devenu plus professionnalisant (suppression des cours de mathématiques et de microéconomie). Dans le parcours PRT un cours de tourisme sera mutualisé, ce parcours n'est pas ouvert à l'apprentissage.

Vote sur les maquettes de l'UA EHGS :
Les maquettes présentées pour l'UA EHGS ont été approuvées à la majorité par les membres du conseil.
2 abstentions

Décision 20-2021

Concernant les heures de suivi de stage, le volume horaire minimum par étudiant est de 1h30 en licence et 3h en master. Les heures de suivi étudiant doivent être différentes des heures de méthodologie de mémoire, stage et recherches.

Frédéric ATTAL propose un vote de principe et soumet la chose suivante :

« Dans les formations professionnalisantes, les heures de suivi individuel ne peuvent se cumuler avec les heures de face à face étudiant correspondant à un même suivi individuel »

Ce principe est approuvé à la majorité par les membres du conseil.
1 voix contre, 2 abstentions

Décision 21-2021

3- Calendrier pédagogique

Frédéric ATTAL présente le calendrier pédagogique 2021-2022 aux membres du conseil.
Valérie RICHARDOT précise que le Ministère a imposé une rentrée les 1^{er}, 2 et 3 septembre pour les étudiants en 1^{ère} année afin de fédérer un esprit de groupe, recréer une vie universitaire.
Le calendrier pédagogique présenté est approuvé à la majorité par les membres du conseil.
2 abstentions

Décision 22-2021

4- Modalités d'examens / rectification

Thomas BAREGE présente les modifications apportées et les points ajoutés au règlement des examens. Cette version clarifiée et simplifiée comporte désormais 41 articles (44 auparavant).

Les modifications suivantes ont été demandées par les membres du conseil :

- **Article 6** « Le Contrôle Continu donne lieu à une note qui est la moyenne d'au minimum deux épreuves dont une se tient à l'issue et en dehors des cours sous la forme d'une épreuve écrite sur table d'au moins 1h30. La note obtenue à cette épreuve compte au moins pour 50 % de la note de Contrôle Continu.
Les modalités de contrôle des connaissances et de pondération des notes relèvent du choix de l'enseignant... ».
- **Article 24** : « La délivrance du diplôme de licence est subordonnée au passage d'une certification en langue anglaise, conformément à l'arrêté relatif au diplôme de Licence du 30 juillet 2018. Un étudiant qui n'aurait pas passé de certification au moment des jurys de L3 ne pourra être diplômé : il ne pourra l'être que lorsqu'il sera en mesure de prouver qu'il a bien passé une certification... »

- **Article 25** : La note obtenue à la seconde session se substitue toujours à la note inférieure à 10 obtenue à la première session. En cas d'absence, la note de 0/20 est attribuée. En toute hypothèse la seconde session est constituée d'une épreuve unique par élément constitutif d'un module ou d'une UE.
- **Article 31** : « Le jury d'admission se compose des enseignants responsables des corrections de l'année d'étude considérée. Il comprend au moins trois personnes dont deux enseignants titulaires. Le président du jury est nommé par le Président de l'Université ou son délégué, sur proposition du Directeur de l'UA faite au Directeur de l'ISH conformément aux textes en vigueur. Par défaut, il s'agit du responsable pédagogique... »
- **Chapitre 5 : Procédures disciplinaires**
Article 41 « Les procédures disciplinaires sont celles de l'Établissement. Toute fraude ou tentative de fraude, dont le plagiat, sont portés devant le Conseil disciplinaire de l'Établissement. Le plagiat dans un mémoire, un rapport ou tout autre document intervenant dans une évaluation est considéré comme de la fraude à un examen. Tout comportement contraire à la bonne tenue des examens sera porté devant le Conseil disciplinaire de l'Établissement. »

A l'issue des débats, Frédéric Attal propose le vote des modalités d'examens modifiées.

Les modalités d'examens sont approuvées à la majorité par les membres du conseil.
1 abstention

Décision 23-2021

La version corrigée des modalités d'examens est disponible en Annexe 1.

5- Recrutement des enseignants et enseignants-chercheurs (campagne 2022)

Frédéric ATTAL dresse un bilan des départs à la rentrée universitaire 2021-2022 :

Joseph HANNA – départ en retraite
Saïda EL BOUDOUHI - mutation
Marion HO-DAC – élection de professeur
Clarisse BARDIOT – mutation

Le conseil de l'ISH devra statuer à la rentrée sur les remontées et demandes de postes.

6- Questions diverses

Frédéric ATTAL souhaite qu'il y ait un règlement intérieur au sein de chaque UA, il faudra donc à la rentrée rédiger celui des UA LLA et EHGS.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h05.